

Licence Professionnelle Entreprise Agricole et Gestion des Risques

Code RNCP : 40507

Spécialité entreprise agricole et gestion des risques



Diplôme de niveau 6

Durée et rythme de la formation

- 2 semestres
- 420 h d'enseignement + 150 h de projet tutoré
- 17 semaines de cours + 35 semaines de missions en apprentissage

Public ciblé

- Titulaire d'un BAC + 2.
- Déclarés aptes par la médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

250 heures d'enseignement par des professionnels

Contactez nous

07 81 74 80 17 - 02 48 70 55 15
bourges@cfppa.fr
www.cfppa.fr



Cette certification permet aux diplômés d'avoir une approche transversale de la gestion d'une exploitation agricole, notamment de la gestion du risque, et d'en établir un diagnostic.

Objectifs

- ✓ Former de futurs cadres intermédiaires capables d'une approche transversale du risque dans le domaine de l'agriculture
- ✓ Apporter aux futurs professionnels du monde agricole une culture du risque, pour leur donner les moyens d'identifier les risques et de les anticiper ainsi d'en minimiser l'impact sur l'entreprise

Contenu de la formation

- ✓ Communication / 80 heures
- ✓ Cadres juridiques / 60 heures
- ✓ Appréciation et intervention de l'effet risque au sein de l'entreprise / 60 heures
- ✓ Intervention des pouvoirs publics dans la gestion des risques / 70 heures
- ✓ L'effet risque sur les entreprises du vivant / 150 heures
- ✓ Projet tutoré / 150 heures
- ✓ Mission apprentissage ou stage

Formation en alternance en 1 an

Contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de reconversion

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel.
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre.
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

Modalité d'adaptation

- À l'entrée en formation, chaque alternant a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation.

Principaux débouchés

- Conseiller dans des organismes de gestion et d'économie rurales
- Assistant juridique, administratif et de gestion des coopératives
- Conseiller dans les organismes de financement et d'assurance de l'agriculture
- Conseiller dans les entreprises privées du secteur agroalimentaire

Suite de parcours possibles

- Masters Professionnels

Information sur la rémunération de l'apprenti(e)

La rémunération des appenti(e)s est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2026 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux). Le niveau licence correspond à une 2ème année.

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti	% du smic
Apprenti intégrant pour la première fois l'apprentissage	18-20 ans	51% (929.75€)
	21 à 25 ans	61% (1 112.05€)
	26 ans et plus	100% (1 823.03€)
Apprenti en 3ème année de contrat d'apprentissage	18-20 ans	67% (1 221.43€)
	21-25 ans	78 % (1421.96€)
	26 ans et plus	100% (1823.03)

Aide de 5 000 € pour l'entreprise de moins de 250 salariés ou 2 000€ pour entreprise de plus de 250 salariés
+ un complément OCAPIAT de 1 200 €

07 81 74 80 17 - 02 48 70 55 15

bourges@cfppa.fr

www.cfppa.fr



Modalités Pédagogiques

- Travaux de groupes
- Dossier individuel à expliciter
- Interventions de professionnels de différents secteurs
- Travail en autonomie

Modalité de validation / Nom du certificateur

L'université d'Orléans est l'accréditeur de la formation.
Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Modalité de sélection

- Sur dossier (le fait d'avoir une entreprise pour réaliser son apprentissage est un plus).
- Inscription via e-candidature : <https://www.univ-orleans.fr/iut-bourges/candidater-sinscrire>

Modalités et délais d'accès

- Ouverture du site d'inscription en février mars
- Commission de sélection tous les 2 mois
- 25 places ouvertes

Modalités d'évaluation

- Réalisation de partiels pour chaque UE
- Partiels basés sur des travaux de groupe et présentés à l'oral
- Le projet tuteuré et le mémoire doivent avoir des notes supérieures à 10.

Conditions d'inscription

- Dossier avec lettre de motivation et CV
- Inscription via le site de l'IUT DE BOURGES

Les tarifs de formation

- 9 222 € au 01 septembre 2025.
- Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

Date d'enregistrement de la certification

17-04-2025



Formation en partenariat avec l'IUT de Bourges



Le CFPPA - Campus du Haut Berry est engagé dans une démarche qualité pour la mise en place des formations.